

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
du NORD

Commune de
ROMBIES
-et-
MARCHIPONT

Membres du
Conseil municipal

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 4
Votants : 14

Date de la convocation :
07/04/2024

Date d'affichage :
07/04/2024

Objet de la délibération :
DEL 10_2024

Compte de Gestion
du Service de Gestion
Comptable
exercice 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROMBIES-ET-MARCHIPONT

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, s'est réuni, à la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de Rombies-et-Marchipont, sous la présidence de Madame Agnès DOLET, Maire de la Commune.

Présents : Mme Agnès DOLET, Maire, M. Bernard LEFEBVRE, M. Jean-Robert CLEMENT, Mme Françoise ROGER, adjoints, M. Paul DELCOUR, M. Ghislain BERTRAND, M. Benoit DUPONT, M. Grégory DELEPIERRE, M. Samuel ZIDOURI, Mme Angélique DELHUILLE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Audrey CHARLET avait donné procuration à Mme Angélique DELHUILLE, M. Frédéric POIX avait donné procuration à Mme Agnès DOLET, M. Sébastien JAROSZ avait donné procuration à M. Samuel ZIDOURI, Mme Anastasia VERET avait donné procuration à M. Jean-Robert CLEMENT.

Absent(e) excusé(e) : /

Absent(s) : M. Geoffrey ANTIDORMI

A été nommée secrétaire : Mme Françoise ROGER.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le détail des recettes perçues et celui des titres émis, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Responsable du Service Gestion Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état de restes à payer ; après s'être assuré que le Responsable du Service Gestion Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la gestion satisfaisante,

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que le compte de gestion est présenté et soumis au vote en amont de l'examen du compte administratif afin de pouvoir constater la stricte concordance des deux documents ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion des recettes et des dépenses de l'exercice 2023, respectivement acquittées par Service de Gestion Comptable.

Il est précisé que ce compte de gestion n'appelle de sa part ni observation, ni réserve, sur la tenue des comptes et qu'il est conforme aux écritures tenues par l'ordonnateur.

Après avoir entendu la proposition du Compte de Gestion du Service de Gestion Comptable de l'exercice 2023, et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Déclare,

APPROUVER le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Responsable du Service Gestion Comptable de Valenciennes, visé et certifié par l'ordonnateur.

Par 14 voix Pour.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Agnès DOLET.

